

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2006**

-----

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

-----

**LE CONSEIL,**

L'an deux mil six, le vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le quatorze septembre deux mil six, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Député-Maire.

**Etaient présents** : M. CAILLET 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, Mmes CHAVINIER, RAUSCHER, MM. DECHENOIX, BLANC, DELAGE, BOUTIFFARD, Mme LECLERC, MM. CAYLA, BARY, TESSIER, Mmes ESCLATTIER, RICHARD, AESCHLIMANN, M. DAUPHIN, Mme MOURGET, Maire-adjoints ; Mmes PENET, PERRIN, MORDACQ, BERTHOLET, FOURNIER, MOUNIER, SOLAL, MM. MARGUERIE, CHAUDE, Mme POURBAGHER, M. LE GAC, Mme RATTIER, MM. BARBERI, LAGARDE, COIFFARD, Conseillers Municipaux Délégués ; MM. MARTIN SAINT LEON, SEMOUN, Mme PREVITALI, MM. BERARD DE MALAVAS, PIETRASANTA, RICHARD, Mmes CLAIREAUX, LENOIR, MM. BABE, DANLOS, CASARI, ZAOU, PERNOD, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné mandat** : M. NAMIN, C.M.D à M. CAILLET, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint ; M. CHAZOULE, C.M. à M. SEMOUN, C.M.

**Absents** : MM. ALONSO, MASSOL, Conseillers Municipaux.

\*

\* \*

Après l'appel nominatif et constat que le quorum est atteint, Monsieur LE GAC, est désigné en qualité de Secrétaire de Séance.

\*

\*      \*

LE CONSEIL,

- DECIDE de REPORTER à la Séance du 14 décembre 2006 l'approbation du procès-verbal de la Séance du Conseil Municipal du 26-27 juin 2006.

\*

\*      \*

LE CONSEIL,

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations des 6 janvier et 16 décembre 2004 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ASNIEROISES AU PROFIT DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES.
2. MODALITE EXCEPTIONNELLE DE LA TARIFICATION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN FRANCOIS TRUFFAUT A ASNIERES-SUR-SEINE SUITE A SON OUVERTURE PREVUE LE 15 JUIN 2006.
3. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP SYLVIE PYBOURDIN, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'UN ACTE LE 9 MARS 2006.
4. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT POUR DES MISSIONS REALISEES DU 28 NOVEMBRE 2005 AU 27 FEVRIER 2006.
5. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP A. BENZAKEN, FOURREAU, SEBBAN, HUISSIERS DE JUSTICE.
6. MODIFICATION DE LA DECISION FIXANT LES TARIFS APPLICABLES AUX DROITS D'INSCRIPTION, ACTIVITES ET ATELIERS ORGANISES PAR LE SERVICE DE LA JEUNESSE.
7. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP SYLVIE PYBOURDIN, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'UN ACTE LE 17 MARS 2006.
8. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP G. SIMON & S. PYBOURDIN, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'ACTES LES 2 JANVIER ET 2 FEVRIER 2006.

9. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP SYLVIE PYBOURDIN, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'UN ACTE LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2006.
10. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP SYLVIE PYBOURDIN, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'UN ACTE LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2006.
11. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP SYLVIE PYBOURDIN, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'UN ACTE LE 27 MARS 2006.
12. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP SYLVIE PYBOURDIN, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'UN ACTE LE 8 JUIN 2006.
13. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP SYLVIE PYBOURDIN, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'UN ACTE LE 19 JUIN 2006.
14. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP F. FOUILLADE & N. DUGUET, HUISSIERS DE JUSTICE POUR LA REALISATION D'UN ACTE LE 31 MAI 2006.
15. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP SYLVIE PYBOURDIN, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'UN ACTE LE 27 AVRIL 2006.
16. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP SYLVIE PYBOURDIN, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, POUR LA REALISATION D'UN ACTE LE 21 JUIN 2006.
17. MONTANT DU DEPOT DE GARANTIE A RECLAMER AUX ABONNES DES PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN A ASNIERES-SUR-SEINE.
18. VENTE D'UN VEHICULE DE MARQUE RENAULT EXPRESS, APPARTENANT A LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE, AUX ETABLISSEMENTS BRUNOTO A GENNEVILLIERS.
19. FIXATION DES DROITS D'INSCRIPTION AUX FOULEES ASNIEROISES.
20. MODIFICATION DE LA DECISION DU 10 AOUT 1987 PORTANT CREATION D'UNE REGIE EN RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES TARIFS DE RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES ET DES DIVERSES TAXES PERCUES A L'OCCASION D'OPERATIONS FUNERAIRES.
21. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS JOURNALIERES A DEMANDER AUX FAMILLES POUR LE MINI-SEJOUR DE LEUR(S) ENFANT(S) ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE A PARTIR DE L'ETE 2006.
22. FIXATION DES TARIFS APPLICABLES AUX DROITS D'INSCRIPTION POUR LES 18-21 ANS AUX ATELIERS CULTURELS ORGANISES PAR LE SERVICE DE LA JEUNESSE.

23. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT POUR LE MOIS DE MAI 2006.

24. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT POUR LE MOIS DE JUIN 2006.

- PREND ACTE du document établi par le rapporteur de la Mission d'Information et d'Evaluation du 2 février 2006.

- PREND ACTE également :

- de la communication du Maire sur le rapport d'activités des services municipaux au titre de l'année 2005,

- des rapports d'activités des services délégués et des organismes auxquels la ville est adhérente, à savoir, pour :

- l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement «LES FILS DE MADAME GERAUD»,
- le Syndicat Funéraire de la Région Parisienne « SIFUREP » et les crématoriums du Mont Valérien et du Val de Bièvre,
- le stationnement payant : GIS PARCS,
- le service public de l'eau et de l'assainissement : le « SIAAP », l'« AESN », et « LE SYNDICAT DES EAUX DE LA PRESQU'ILE DE GENNEVILLIERS »,
- le gaz : le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France « SIGEIF »,
- l'électricité et les réseaux de communication : le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication « SIPPEREC »,
- le traitement et l'élimination des ordures ménagères : le « SYELOM » et le « SYCTOM ».

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- DEBAT sur le dossier présenté au Comité National d'Engagement de l'ANRU, concernant le renouvellement urbain du quartier des « Hauts d'Asnières ».

\*

\*   \*   \*

Suite à la grave atteinte portée au déroulement normal des débats par un Conseiller Municipal, détenteur d'un porte-voix, le Député-Maire requiert à 23 h 15 la présence de la Police Municipale puis de la Police Nationale pour lui faire remettre le porte-voix, afin de rétablir la tranquillité nécessaire au déroulement normal de la séance.

A 23 h 45 reprise des travaux du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Député-Maire ; le quorum étant atteint.

**Etaient présents** : M. CAILLET 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, Mmes CHAVINIER, RAUSCHER, MM. DECHENOIX, BLANC, DELAGE, BOUTIFFARD, Mme LECLERC, MM. CAYLA, BARY, TESSIER, Mmes ESCLATTIER, RICHARD, AESCHLIMANN, M. DAUPHIN, Mme MOURGET, Maire-adjoints ; Mmes PENET, PERRIN, MORDACQ, BERTHOLET, FOURNIER, MOUNIER, SOLAL, MM. MARGUERIE, CHAUDE, Mme POURBAGHER, M. LE GAC, Mme RATTIER, MM. BARBERI, LAGARDE, COIFFARD, Conseillers Municipaux Délégués.

**Avaient donné mandat** : M. NAMIN, C.M.D à M. CAILLET, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint.

**Avaient quitté la séance** : MM. MARTIN SAINT LEON, SEMOUN, Mme PREVITALI, MM. BERARD DE MALAVAS, PIETRASANTA, RICHARD, Mmes CLAIREAUX, LENOIR, MM. BABE, DANLOS, CASARI, ZAOUI, PERNOD, Conseillers Municipaux.

**Absents** : MM. ALONSO, CHAZOULE, MASSOL, Conseillers Municipaux.

\*

\*   \*   \*

LE CONSEIL,

- RATIFIE les conclusions du rapport de la Commission Municipale « AMENAGEMENT ET URBANISME – INTERCOMMUNALITE - POLITIQUE DE LA VILLE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE », réunie le 21 septembre 2006.

*Rapporteur : Madame Laurence MORDACQ*

**URBANISME**

LE CONSEIL

- APPROUVE la création d'un syndicat mixte pour le renouvellement urbain des « Hauts d'Asnières ».
- DECIDE d'appliquer :
  - . un Droit de Préemption Urbain renforcé sur les sections cadastrales C-E-F-G-H-I-J-K-L-M-N-O-P-Q-R-S-T-U-Y-AU-AV-AX-AY-AZ-BC-BD,
  - . un Droit de Préemption Urbain simple sur les sections cadastrales A-B-D-V-X-Z-AB-AC-AD-AE-AF-AG-AH-AI-AJ-AK-AL-AM-AN-AO-AP-AQ-AR-AS-AT.
- DECIDE l'acquisition de :
  - . trois logements : 14 boulevard Voltaire, appartenant à M. WALFI (1 logement) et à M. ZERROUK (2 logements),
  - . d'un logement et d'un café-brasserie : 28 boulevard Voltaire appartenant à M. TROCELLIER.
- DECIDE de vendre une parcelle de terrain : 24 rue Pierre Brossolette à la Société Immobilière HERRAN.

**INTERCOMMUNALITE - POLITIQUE DE LA VILLE**

LE CONSEIL

- AUTORISE le Député-Maire à signer deux conventions :
  - avec l'Etat dans le cadre de la mutualisation des crédits Politique de la Ville,
  - avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'adhésion de la Ville au dispositif P@ss 92.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- PROCÉDE, à bulletins secrets et au scrutin majoritaire à l'élection de délégués du Conseil Municipal pour siéger :

- au Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM)

SONT ELUS : M. BOUTIFFARD

Mme FOURNIER

- à l'Association Syndicat de Communication (SYNCOM)

SONT ELUS : Mme FOURNIER

Mme RATTIER

- au Syndicat mixte pour le renouvellement urbain des « Hauts d'Asnières »

SONT ELUS :

*TITULAIRES :* M. BARY  
Mme LECLERC  
Mme MOURGET

*SUPPLEANTS :* Mme RATTIER  
Mme FOURNIER  
M. CAILLET

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- RATIFIE les conclusions du rapport de la Commission Municipale « *AFFAIRES GENERALES* » (*FINANCES – MARCHES PUBLICS – RESSOURCES HUMAINES – GESTION DES SERVICES PUBLICS*) réunie le 21 septembre 2006.

*Rapporteur : Madame Sylvie PERRIN*

**FINANCES**

LE CONSEIL

- DECIDE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2005 comme suit :

**BUDGET VILLE**

INVESTISSEMENT :

Compte 001 :	Déficit antérieur reporté	119 171,42 €
Compte 1068 :	Excédent de fonctionnement capitalisé	119 171,42 €

FONCTIONNEMENT :

Compte 002 :	Excédent antérieur reporté	11 312 290,50 €
--------------	----------------------------	-----------------

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

INVESTISSEMENT :

Compte 001 :	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 768,84 €
--------------	--	------------

FONCTIONNEMENT :

Compte 002 :	Excédent antérieur reporté	65 325,16 €
--------------	----------------------------	-------------

**BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT**

INVESTISSEMENT :

Compte 001 :	Excédent d'investissement reporté	16 844,64 €
--------------	-----------------------------------	-------------

FONCTIONNEMENT :

Compte 002 :	Excédent de fonctionnement reporté	361 967,07 €
--------------	------------------------------------	--------------

- ADMET en non valeur différents titres de recettes non recouverts d'un montant de 20 144 €
- ACCORDE la garantie communale à la Société d'HLM France Habitation pour l'emprunt de 2 451 450 € qu'elle doit contracter pour la construction de 41 logements, 236 rue du Ménil.
- AUTORISE le transfert des garanties communales accordées à la Société d'HLM « Logement Français » vers la nouvelle Société « Logement Francilien », suite à une restructuration du groupe.
- DECIDE d'exonérer les Sociétés « SELICOMI » et « POINT P Ile-de-France » de la taxe sur les ordures ménagères.

## **SUBVENTIONS**

### LE CONSEIL

- AUTORISE le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville d'Asnières-sur-Seine et l'association d'Entr'aide Familiale qui fixe les modalités de versement de la subvention communale au titre de l'année 2006.
- VOTE une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Asnières Sub'Plongée » d'un montant de 500 €
- ACCORDE et VERSE un prix de 380 € aux associations « Les Baladines » et « Arts et Spectacles » qui ont été sélectionnées à l'occasion du Forum des Associations 2006.
- AUTORISE le Député-Maire à solliciter des subventions :
  - auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction d'une structure Petite-Enfance dans la Zac Asnières Bords de Seine,
  - auprès du Centre National du Livre pour le fonctionnement de la Médiathèque Alexandre Jardin,
  - auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du Conseil Régional pour les travaux de réhabilitation du Centre Médico Social Municipal.

## **MARCHES PUBLICS ET GESTION DELEGUEE**

### LE CONSEIL

- AUTORISE le Député-Maire à signer un avenant au bail emphytéotique administratif existant assorti de la convention de mise à disposition des biens, pour l'extension de l'école Simone Veil de trois classes, et

AUTORISE le Député-Maire à signer le permis de démolir les locaux situés sur le terrain où doivent être édifiées ces classes supplémentaires.

- AUTORISE le Député-Maire à signer des avenants pour certains corps d'état, dans le cadre de l'achèvement de la restructuration du rez-de-chaussée du Château.
- AUTORISE le Député-Maire à lancer des procédures d'appel d'offres pour :
  - . l'acquisition du papier nécessaire au fonctionnement des services,
  - . l'acquisition de fournitures et de prestations d'alimentation générale,
  - . la conclusion d'une assurance dommage-ouvrages,
  - . la mise à disposition et la maintenance des bacs à ordures ménagères et de collecte sélective.
- AUTORISE également le Député-Maire à signer des avenants aux marchés existants :
  - avec la Société « SARL METOPE Architectes » suite à un changement de dénomination sociale,
  - avec la Société « CAMMA SPORT » pour l'achat de matériel sportif pour la piscine.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### LE CONSEIL

- VOTE l'actualisation des taux de rémunération du personnel vacataire.

\*

\* \*

## **QUESTIONS ORALES**

LE CONSEIL,

- ENTEND les réponses données aux questions de Conseillers Municipaux concernant :
  - . le programme EPODE – Lutte contre l’obésité,
  - . les familles asniéroises en situation irrégulière,
  - . la construction du parc de stationnement souterrain Place Aristide Briand,
  - . les travaux effectués en juillet 2006 rues Gallieni, Marne, Pierre Brossolette, Grande Rue Charles de Gaulle,
  - . les nuisances suite aux travaux de prolongement du métro.

L’ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 0 h 30.

*Publié par affichage sur les panneaux  
administratifs intérieur et extérieurs de la Mairie  
le CINQ OCTOBRE DEUX MIL SIX*  
**LE DEPUTE-MAIRE D’ASNIERES-SUR-SEINE**

**Manuel AESCHLIMANN**